



Contrat a durée déterminée

Par **shalanna_old**, le **20/06/2007** à **21:37**

Bonjour,

Actuellement en cdd a la mairie de paris mon contrat prend fin au 30juin 2007 apres avoir signé 3 contrat.

Le probleme qui se pose c'est que mon reponsable m'a envoyé un mail a la date du 1er juin 2007 pour me dire que mon contrat ne sera pas reconduit a la date du 30 juin décision que je ne conste pas mais je ne suis pas d'accord sur la forme qui pour moi n'ai pas la plus symptahique et je ne comprend pas cette manière de proceder que je trouve abusif, car mon reponsable était en arret maladie ce jour la et que ce mail il me l'a envoyé de son domicile. Ma DRH me dit que mon responsable doit me prévenir 1 mois a l'avance que mon contrat n'ai pas reconduit a la date du 30 juin oralement et suivie d'un courrier par respect pour son salarié et que la forme utilisé par celui-ci n'ai pas recevable.

Je me pose des questions et me demande que puis-je faire contre mon administration concernant cette facon d'annoncer a son salarié que son contrat n'ai pas reconduit a la date de fin?

puis-je faire quelque chose ? car j'ai pas l'intention d'en rester la
merci